

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, le règlement suivant :

N° 1289-2022 Règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 13 avril 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 13<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat